

Rapport d'engagement 2021

METROPOLE Gestion

1.	Objet du rapport d'engagement	3
2.	L'engagement individuel	4
2.1	Le dialogue avec les entreprises	4
2.1.1	Notre engagement en chiffres	4
2.1.2	Impact du dialogue avec les entreprises	7
2.1.3	Le dialogue autour des controverses	10
2.2	L'engagement par le vote	13
2.2.1	Nos votes en 2021	13
2.2.2	Le dialogue en amont des assemblées générales	15
3.	L'engagement thématique	16
3.1	Présentation du thème choisi pour 2021	16
3.2	Synthèse de nos entretiens	17
4.	L'engagement collectif	19
5.	Conclusion	20

1. Objet du rapport d'engagement

En tant que société engagée dans la gestion Value Responsable et pionnier de l'ESG depuis 2008, nous attachons une importance fondamentale à la prise en compte des critères ESG par les entreprises. Nous sommes convaincus que l'engagement auprès des entreprises favorise la création de valeur sur le long terme et bénéficie à l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, clients, fournisseurs...).

En effet, la création de valeur est d'autant plus importante et pérenne qu'elle offre aux apporteurs de capitaux un rendement équitable et s'accompagne d'une utilité sociale. Dans cette perspective, nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et les incitons à améliorer leurs pratiques extra-financières.

METROPOLE Gestion agit ainsi auprès des entreprises dans lesquelles elle investit lorsqu'elle identifie des risques ESG ou des opportunités d'amélioration.

Concrètement cet engagement peut prendre trois formes : engagement individuel, engagement thématique et/ou engagement collectif.

L'engagement individuel porte sur les actions menées directement par METROPOLE Gestion par un dialogue constant avec les entreprises, le traitement des controverses conformément à notre procédure lorsque surviennent des événements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les sociétés et leurs parties prenantes et l'exercice des droits de vote sur les résolutions ESG.

L'engagement thématique, qui est issu d'une réflexion menée et revue chaque année en interne, sur des thèmes bien précis.

L'engagement collectif est réalisé conjointement au travers de groupes ou associations d'investisseurs, en vue de renforcer l'influence sur les entreprises. METROPOLE Gestion se réserve la possibilité de participer à des actions collectives concernant des sujets ESG chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, dans l'intérêt des investisseurs et parties prenantes.

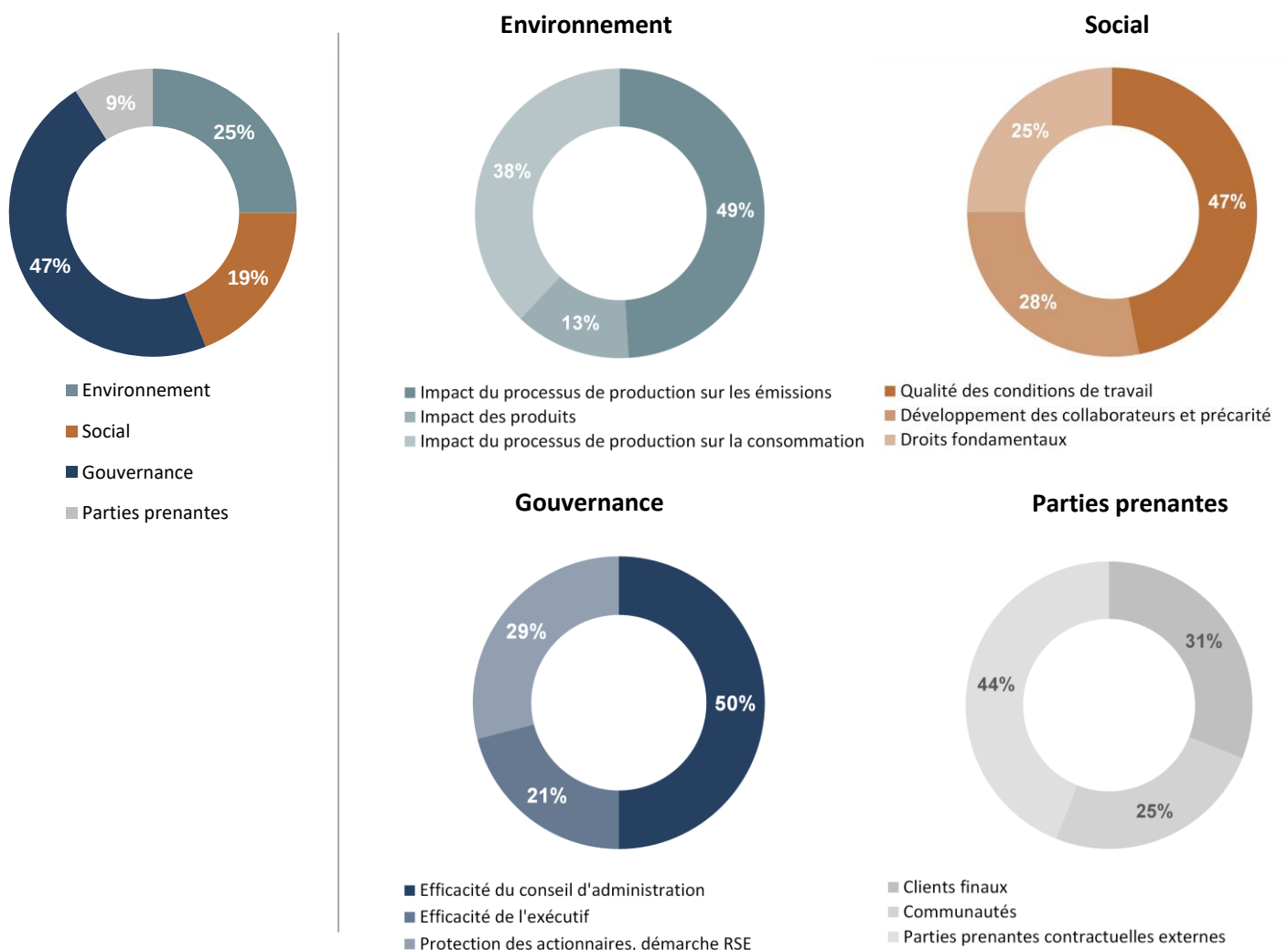
Le présent rapport a donc pour objet de communiquer nos interactions avec les entreprises au cours de l'année 2021 sur nos 4 piliers d'analyse extra-financière : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes.

2. L'engagement individuel

2.1 Le dialogue avec les entreprises

2.1.1 Notre engagement en chiffres

Au cours de l'année 2021, nous avons réalisé environ 360 entretiens avec des sociétés. Nous orientons nos entretiens ESG sur les problématiques propres à chaque entreprise et chaque secteur d'activité. Nous concentrons prioritairement nos questions sur les éléments de faiblesses des sociétés, que nous identifions à l'aide de notre modèle de notation ESG interne. En 2021, les problématiques discutées avec les entreprises par pilier et sous-pilier se sont réparties comme suit :



Ce sont encore les problématiques liées à la gouvernance et à l'environnement qui ont prévalu en 2021 lors de nos entretiens avec les entreprises.

La Gouvernance figure naturellement comme l'un des sujets les plus discutés lors de nos échanges avec les entreprises. Tout d'abord car il recouvre l'ensemble des sujets d'organisation de la gestion des entreprises et constitue à ce titre un prérequis. Il s'agit en

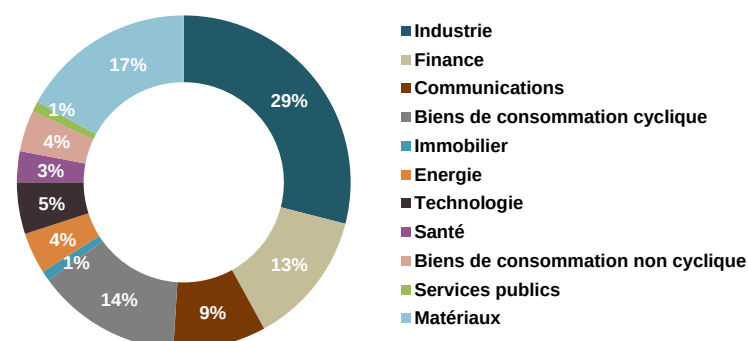
outre du pilier pour lequel nous disposons du plus grand nombre d'éléments de mesure car il est le plus encadré par la réglementation et il figure également parmi les principaux sujets soumis au vote des actionnaires lors des assemblées générales. Enfin, étant soumis aux réglementations nationales, il fait apparaître des spécificités locales qu'il convient d'aborder avec les émetteurs. Citons par exemple la représentation importante des salariés au sein des conseils d'administration allemands ou la pratique courante des différentes classes d'actions donnant des droits de vote différenciés en Suède.

L'Environnement s'est naturellement imposé dans nos échanges pour deux raisons principales. D'une part, les aspects liés à la transition énergétique, aux risques climatiques et aux opportunités qui en découlent constituent le principal enjeu de cette décennie. A ce titre, notons que la crise sanitaire a amplifié le mouvement déjà engagé ces dernières années et a définitivement installé les enjeux climatiques au cœur des stratégies des entreprises. D'autre part, notre engagement thématique pour l'année 2021 qui est présenté en détail dans la troisième section de ce rapport s'est porté sur les enjeux de financement de cette transition énergétique par le secteur bancaire. Nous avons dans ce cadre dialogué spécifiquement de ce sujet avec la plupart des banques détenues dans nos portefeuilles.

Le pilier Social, qui est également très encadré par la réglementation dans les pays occidentaux, souffre peu d'infractions et engendre moins de discussions. Cependant un dialogue s'engage dès lors qu'apparaissent des controverses liées à la qualité des conditions de travail et surtout lorsque les droits fondamentaux ne semblent pas respectés. Nous redoublons de vigilance sur ces sujets lors de nos entretiens avec les sociétés qui opèrent dans de nombreuses zones géographiques avec des droits du travail moins protecteurs, ou avec les sociétés industrielles plus fortement exposées aux risques de sécurité.

Enfin, le pilier Parties prenantes qui regroupe l'ensemble des relations entre l'entreprise, ses clients, les fournisseurs, les pouvoirs publics et la société civile plus généralement concerne des problématiques souvent externes aux entreprises que ces dernières ont plus de mal à appréhender. Nous dialoguons cependant systématiquement avec les sociétés lorsqu'apparaissent des controverses majeures (voir rubrique 2.1.3 « Le dialogue autour des controverses »).

D'un point de vue sectoriel, nos entretiens se sont répartis de la manière suivante :

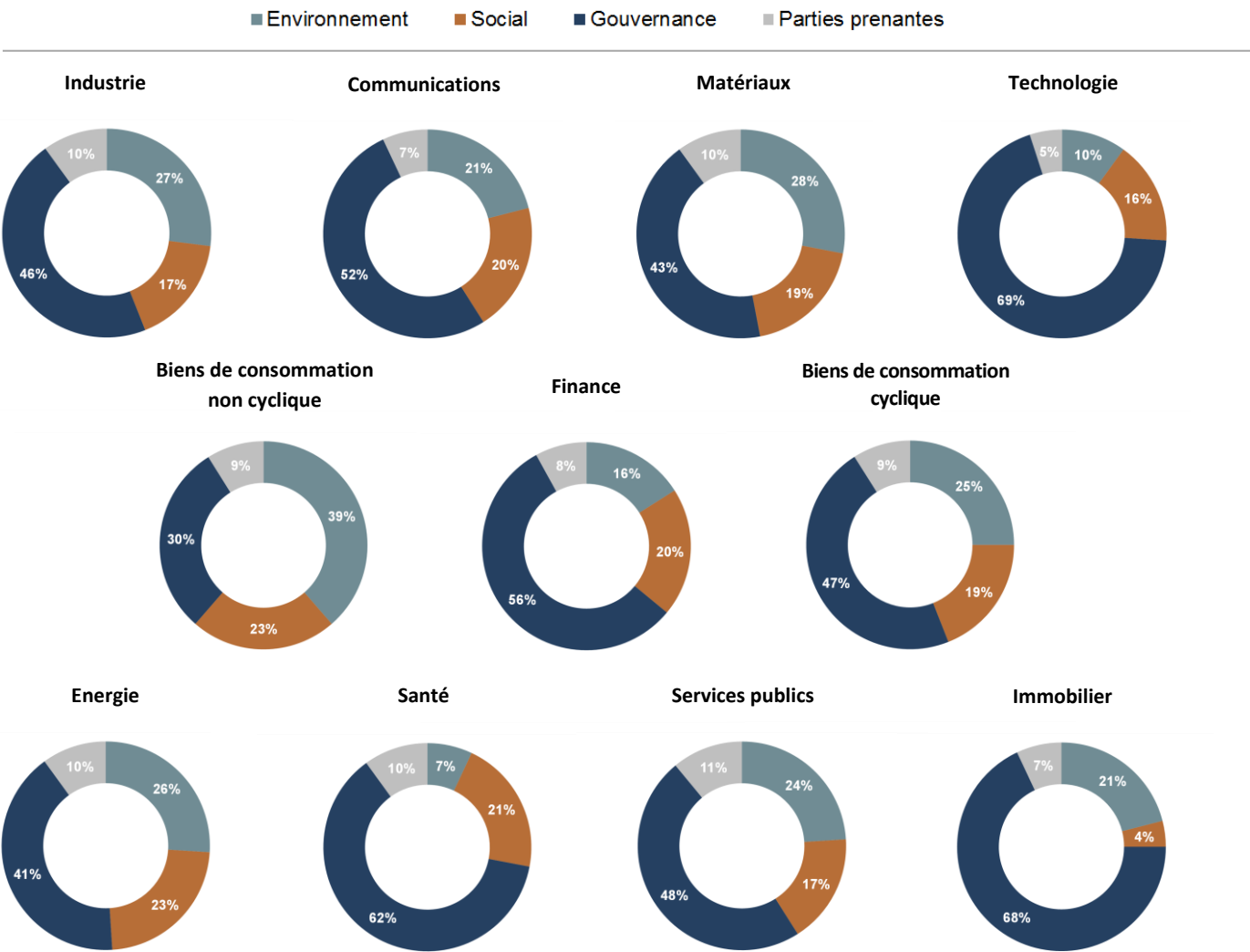


Au sein de chaque secteur (figures ci-dessous), la répartition des problématiques par pilier observe globalement la même tendance, avec néanmoins des différences sectorielles.

Nous constatons que les discussions sur le thème de l'environnement ont occupé une place prédominante dans nos échanges avec les sociétés des biens de consommation non cyclique, de l'énergie et des matériaux. Ce résultat en apparence surprenant s'agissant des biens de consommation non cyclique traduit le fait que nous avons essentiellement dialogué avec des brasseurs au sein de ce secteur dont les enjeux environnementaux sont en réalité importants, notamment du point de vue de la consommation d'eau et de la gestion des déchets. Suivent naturellement les secteurs de l'énergie et des matériaux pour lesquels la transition énergétique revêt un caractère incontournable.

Les questions de gouvernance ont été centrales lors de nos dialogues avec les secteurs de la technologie, de la santé et des financières. Ces résultats reflètent notamment nos échanges répétés avec la société Atos dans le secteur de la technologie dans le cadre des anomalies identifiées sur la publication de ses comptes annuels et les réorganisations opérées au sein du groupe.

Enfin, le secteur des biens de consommation non cyclique ressort également comme le plus impacté par les questions d'ordre social. Nous avons eu de nombreux échanges avec la société AB InBev au sujet des conditions de travail qui font l'objet de critiques récurrentes et qui pénalisent la notation ESG du groupe.



2.1.2 Impact du dialogue avec les entreprises

Conformément à notre approche ESG, notre dialogue avec les sociétés nous permet de discuter et d'influencer les dimensions Environnementale, Sociale, de Gouvernance et des Parties prenantes de l'activité des entreprises. Pour chaque pilier, nous avons donc relevé les effets les plus prégnants de notre engagement auprès des entreprises.

La gouvernance constitue la pierre angulaire de toute politique mise en œuvre au sein d'une entreprise. Par les moyens quantitatifs et qualitatifs qu'elle lui consacre, l'entreprise assoit sa crédibilité et son efficacité, tant en interne qu'en externe. La politique RSE ne fait pas exception à cette règle. Son impact est donc d'autant plus important lorsqu'elle est placée sous la responsabilité des dirigeants de l'entreprise et qu'elle implique en outre des fonctions élargies. De ce point de vue, la crise sanitaire inédite à laquelle le monde a fait face au cours des deux dernières années a accéléré la prise de conscience de l'importance des enjeux ESG et les a propulsés au cœur des stratégies des entreprises. La plupart des plans stratégiques communiqués placent désormais les objectifs extra-financiers parmi les priorités des entreprises. La majorité des entreprises repensent leur gouvernance en conséquence et placent ces enjeux sous la responsabilité de leurs dirigeants exécutifs ou non exécutifs.

Cette évolution trouve son prolongement naturel dans une proportion croissante de sociétés qui intègrent des critères extra-financiers à leur rémunération, à l'image de HeidelbergCement. Le groupe cimentier allemand a ainsi mis en place un système de multiplicateur basé sur les niveaux d'émissions de CO2 et appliqués aux résultats financiers. De sorte qu'une bonne performance financière ne saurait être récompensée si elle est accomplie au détriment des performances extra-financières.

Suite à notre dialogue avec les sociétés, nous nous félicitons que ces pratiques se diffusent également de plus en plus au sein des sociétés de petites capitalisations, en dépit de moindres moyens pour y parvenir. Ainsi, le groupe de matériaux de construction Wienerberger a mis en place des critères extra-financiers dans la rémunération variable de ses dirigeants au cours de l'année après notre vote d'opposition et notre dialogue avec la société au cours de l'exercice précédent. De même, Rexel s'est engagé à intégrer des critères environnementaux dès 2022 dans la rémunération de ses dirigeants.

Nous maintenons notre dialogue avec les entreprises qui ne le font pas encore ou de manière trop imparfaite. Nous constatons que c'est en particulier le cas des sociétés ayant changé de structure récemment, à l'image de Siemens Energy fruit du spin-off par Siemens de ses activités énergie fin 2020, ou de Metso Outotec, rapprochement des deux équipementiers miniers finlandais Metso et Outotec. Ceci s'explique notamment par le fait que ces sociétés sont encore en cours de reconstruction de leur gouvernance. De manière générale, les émetteurs sont réceptifs à la question de l'alignement de l'intérêt des dirigeants sur les enjeux extra-financiers.

De même, la présence des enjeux ESG au cœur des stratégies des entreprises implique que les équipes opérationnelles s'approprient ces politiques afin de les mettre en œuvre. S'il existe toujours des équipes dédiées à la RSE, elles ne sont plus confinées et interviennent en collaboration avec les directions opérationnelles afin de structurer le déploiement des politiques RSE. Nous nous félicitons de cette évolution qui atteste de l'importance prise par l'ESG dans la stratégie des entreprises.

Le pilier Environnement est bien entendu le thème de notre dialogue avec les émetteurs qui a connu les plus fortes accélérations ces dernières années. Les avancées observées valident

également notre approche basée sur le dialogue avec les entreprises ayant une empreinte environnementale forte plutôt que sur l'exclusion systématique au mépris des réalités industrielles et environnementales.

Si l'année 2020 a vu la plupart des groupes pétroliers européens prendre un virage historique dans l'adoption de stratégies de transition énergétique, 2021 leur a permis de consolider leurs ambitions. En soumettant leurs objectifs et leur suivi au vote des actionnaires à l'instar de TotalEnergies ou Shell, les groupes pétroliers ont continué d'améliorer leur engagement et leur transparence dans la poursuite desdits objectifs. Notre dialogue consiste désormais à convaincre ces entreprises d'accentuer leurs efforts afin de crédibiliser davantage leurs démarches et de saisir les opportunités que la transition énergétique leur offre.

Si ces acteurs ont pris conscience de ces risques et opportunités, ils réclament une meilleure visibilité en termes réglementaire et politique afin de pouvoir véritablement accélérer ces évolutions.

Enfin, illustration de notre propos sur la gouvernance, ces sociétés assoient la crédibilité de ces stratégies sur des mesures structurelles. La plupart de ces groupes ont offert une autonomie de développement à leurs activités renouvelables et des acteurs tels que Repsol ou Eni cherchent également à attirer de nouveaux investisseurs à leurs côtés pour exploiter ces opportunités.

D'autres entreprises fortement émettrices de CO₂ accroissent leurs investissements afin de se conformer à leur objectif de neutralité carbone au plus tard en 2050. C'est le cas des aciéristes et des cimentiers européens qui développent de plus en plus de nouveaux projets en ce sens. ArcelorMittal a ainsi annoncé des investissements importants en Allemagne et en Espagne afin de décarboner sa production d'acier existante et de tendre vers la production d'acier vert. Le suédois SSAB produira également de l'acier vert dès 2026. Le groupe cimentier italien Buzzi Unicem a également annoncé l'adoption de l'objectif de neutralité carbone dont il détaillera tous les leviers en 2022.

Poussés par les réglementations et notamment le coût des crédits carbone européens, tous ces acteurs accélèrent la transformation de leurs activités, souvent en collaboration avec les gouvernements qui n'hésitent pas à subventionner massivement ces projets. Ce faisant, ils érigent des avantages concurrentiels de long terme vis-à-vis d'acteurs généralement non européens qui ne développent pas ces savoir-faire. A plus court terme, ils réclament cependant une meilleure visibilité en termes réglementaires afin de ne pas souffrir d'une réglementation sans contrepartie pour le moment désavantageuse en termes de compétitivité. De ce point de vue, la mise en place du Carbon Border Adjustment Mechanism aux frontières de l'Europe doit permettre de préserver cet équilibre.

Conscients que la route de la transition énergétique est encore longue, nous poursuivons notre dialogue avec l'ensemble de ces acteurs afin de mieux appréhender ce qui peut être amélioré et de les y inciter. Dans cette perspective, nous nous sommes attachés au cours de l'année 2021 à dialoguer avec les banques de leur approche en matière de financement de la transition énergétique puisque ce sont elles qui contribueront via leur financement à l'atteinte des objectifs des sociétés émettrices (voir rubrique Engagement thématique).

Sur le plan Social, nous insistons sur deux éléments fondamentaux d'une approche responsable : la sécurité et l'abolition de toute forme de discrimination.

Nous avons mené un dialogue approfondi avec Metso Outotec sur le thème de la sécurité après avoir observé une recrudescence des accidents au sein de ses effectifs après une baisse continue les années précédentes. La détérioration de cet indicateur s'explique par le rapprochement des deux sociétés Metso et Outotec. L'intégration des deux entités requiert en

effet que les équipes s'approprient les procédures de sécurité de part et d'autre, d'autant plus que de nombreuses opérations sont exécutées sur les sites des clients. Il est donc plus difficile d'y faire respecter les consignes de sécurité. Les équipes doivent en outre se familiariser avec les spécificités des clients qu'elles découvrent à l'occasion de cette fusion. La société met en place des campagnes de formation en interne afin d'homogénéiser le niveau de maîtrise des procédures, mais également auprès de ses clients et fournisseurs

De manière générale, nous observons une amélioration générale de l'accidentologie dans les entreprises. A l'image de l'équipementier Sandvik de nombreuses sociétés ont fait reculer la part des accidents de manière significative depuis plusieurs années. Le gain marginal repose désormais sur la mise en place d'approches différentes de celles employées depuis des années. Au-delà des procédures de sécurité et des outils mis à disposition des équipes afin de les préserver, la société met en place des mesures préventives : automatisation de 80% des tâches les plus accidentogènes grâce à la digitalisation des outils industriels, suivi psychologique afin d'identifier les conditions propices à d'éventuels accidents...

En matière de discrimination, nous incitons les entreprises à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser la parité entre hommes et femmes, en particulier pour l'accession de ces dernières aux responsabilités managériales. Le taux de féminisation de ces fonctions est en moyenne de 28%, en progression de 3% par rapport à l'année précédente. Ce taux augmente sensiblement si l'on considère les conseils d'administration, davantage susceptibles d'évoluer rapidement.

Si d'importantes disparités subsistent entre les secteurs industriels et des services, les sociétés industrielles ont très nettement amélioré la mixité des fonctions managériales avec un taux de féminisation qui progresse de 15 à 21% en 2021. Cette nette progression reflète les politiques de recrutement et de promotions mises en œuvre depuis plusieurs années dans ces entreprises, mais aussi les partenariats et les formations dès les cursus universitaires afin de sensibiliser les femmes à leurs métiers. Les sociétés BP et Repsol se distinguent avec plus de 30% de femmes managers. A l'inverse, la part des femmes managers au sein des activités de services est en moyenne deux fois plus élevée à 40%. Les secteurs des médias restent en haut de la hiérarchie avec une quasi-parité puisque 49% des managers sont des femmes pour les sociétés en portefeuille.

Nous relevons également l'impact des approches culturelles et réglementaires dans la mise en place des politiques de non-discrimination. Ainsi, à l'image du britannique WPP, les sociétés anglo-saxonnes intègrent des critères d'inclusion sur des bases ethniques, ce qui est illégal en France et dans d'autres pays européens.

Les Parties prenantes jouent un rôle de plus en plus important pour les entreprises dans la mesure où elles peuvent avoir un impact significatif sur leurs activités. Nous dialoguons systématiquement des risques, des opportunités et des moyens mis en œuvre par les sociétés autour des enjeux liés à leur chaîne de valeur afin d'évaluer leur degré de contrôle sur les externalités.

Ainsi toute controverse liée aux mauvaises pratiques d'un fournisseur rejaillit généralement sur la société elle-même, de sorte qu'il est fondamental d'impliquer sa chaîne d'approvisionnement dans l'adoption de bonnes pratiques. Ainsi, de plus en plus de sociétés adoptent les services d'Ecovadis, spécialiste de l'évaluation des pratiques sociales et environnementales des chaînes d'approvisionnement mondiales.

La réduction des émissions de CO2 par les sociétés passe également par la reconception des produits et processus. Or ce travail a d'autant plus d'impact qu'il est optimisé en amont avec les fournisseurs d'une part et en prenant en compte la réalité des besoins des clients d'autre

part. On constate ainsi une plus grande collaboration entre les différentes composantes des chaînes de valeur, à l'image de Carrefour ou Signify qui travaillent avec leurs fournisseurs afin de réduire la quantité d'emballages produits.

Plus globalement, les difficultés rencontrées par les chaînes d'approvisionnement dans le rebond économique d'après covid ont souligné la fragilité de ces chaînes extrêmement fragmentées et mondialisées. La maîtrise de sa chaîne de valeur par une entreprise constitue désormais un enjeu encore plus important. C'est dans ce contexte que des sociétés telles que Schneider Electric, Signify ou Saint-Gobain, acteurs disposant pourtant de présences mondiales, insistent aujourd'hui davantage sur l'importance de leur présence régionale avec des chaînes de valeur raccourcies et mieux maîtrisées.

2.1.3 Le dialogue autour des controverses

On peut regrouper sous la terminologie de controverses toutes allégations ou contentieux qui affectent les entreprises, tout type d'événements qui impactent leur réputation, leur sécurité juridique, que ceux-ci se produisent à l'intérieur de l'entreprise, auprès de ses parties prenantes ou sur l'environnement.

Les investisseurs étant soumis à un flux permanent d'informations, et afin de ne pas se contenter de succomber à des faits non avérés, notre démarche consiste depuis de nombreuses années à procéder à une analyse scrupuleuse de chaque controverse ainsi qu'à un processus détaillé d'évaluation.

L'équipe de gestion analyse ainsi chaque semaine les alertes déclenchées par notre outil interne. Basé sur Eikon, cet outil recense l'ensemble des articles de presse rapportant de potentielles controverses portant sur les valeurs en portefeuille. Ces alertes sont présentées en comité de gestion hebdomadaire puis analysées par l'équipe de gestion qui en apprécie la pertinence selon notre grille d'analyse interne et décide des éventuelles suites à donner.

Parmi les thèmes de controverses considérées comme majeures, on trouve notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les collusions.
- Les scandales sanitaires et environnementaux.
- Les comportements contraires aux droits de l'Homme.
- Les scandales de corruption.

Les controverses avec un niveau de risque très élevé ou élevé entraînent systématiquement un dialogue avec la société. Un suivi des controverses est assuré lors des entretiens ultérieurs consacrés aux thématiques ESG.

En 2021 nous avons analysé 98 alertes au sein de nos portefeuilles. 92 d'entre elles se sont révélées d'une importance mineure et 6 ont été qualifiées de controverses majeures.

Les cinq sociétés concernées par ces controverses sont Crédit Suisse, Siemens Energy, Publicis, Philips et Allianz.

❖ **Crédit Suisse :**

Cette valeur que nous détenions en début d'année a fait l'objet de deux controverses :

- La faillite de la société financière Greensill Capital au début de l'année 2021 a impacté Crédit Suisse à plusieurs niveaux. La banque suisse avait tout d'abord accordé un prêt de 140M\$ au spécialiste du supply chain finance. Au-delà, dans le cadre de ses activités d'Asset Management, Crédit Suisse avait investi au travers de 4 fonds (Supply Chain and Finance funds) dans des créances originées et structurées par Greensill Capital. Sa faillite a conduit Crédit Suisse à suspendre le 1er mars 2021 les souscriptions et rachats dans ces 4 fonds puis à entreprendre la liquidation de ces portefeuilles. Ces fonds représentant un encours supérieurs à 10Mds\$ étaient commercialisés auprès d'investisseurs institutionnels. Le risque financier est faible voir nul pour Crédit Suisse, dans la mesure où les clients avaient connaissance du risque pris. En revanche, l'impact en termes de réputation, bien que difficile à chiffrer est sans doute plus important avec un fort risque de perte de clients. L'analyse de cette première controverse nous a conduits à mettre la société sous surveillance.
- Crédit Suisse a quelques semaines plus tard été éclaboussé par un autre scandale, la liquidation du fonds Archegos. Le family office du financier Bill Hwang qui avait accumulé des positions de plusieurs dizaines de milliards de dollars sur un certain nombre de titres avec un fort effet de levier, s'est retrouvé, suite à un mouvement de marché contraire, dans l'incapacité de faire face aux appels de marge. Ses positions ont alors dû être liquidées dans la précipitation engendrant des pertes importantes. Crédit Suisse qui agissait en qualité de prime Broker auprès d'Archegos au même titre que d'autres établissements comme Goldman Sachs, Morgan Stanley ou Nomura a essuyé une perte de 4,4Mds\$. Ce second incident met en évidence une déficience du contrôle des risques ainsi qu'une gouvernance défaillante. Nous avons décidé de céder la position au cours du mois de mars 2021.

❖ **Siemens Energy :**

En Janvier 2021, la société américaine General Electric Co a déposé plainte contre une filiale de Siemens Energy l'accusant d'avoir utilisé des informations obtenues de façon frauduleuse dans le but de l'avantager dans la participation à des appels d'offre auprès du producteur d'électricité américain Dominion. En substance, un employé de Dominion aurait transmis à des employés de Siemens Energy des éléments détaillés concernant l'offre de General Electric afin de faciliter l'obtention de contrats. Nous avons dialogué avec la société afin de mieux comprendre l'origine de cet incident. L'affaire n'a été rendue publique qu'après que la société ait complété son enquête interne. Les sociétés concurrentes concernées, GE mais aussi Mitsubishi, ont alors été informées. Des sanctions en interne ont été prises, les personnes qui auraient pu avoir connaissance de ces informations ont été réaffectées à d'autres fonctions. Le management a été tenu informé. Le projet concerné par l'appel d'offre de Dominion a finalement été annulé. Même si cet incident est regrettable, la réaction de Siemens Energy témoigne de procédures robustes qui ont tout d'abord permis d'identifier l'incident en interne et ensuite d'y apporter des réponses adaptées. L'analyse de cette controverse révèle un risque faible. En septembre 2021, les deux sociétés ont annoncé avoir trouvé un accord amiable dont les modalités n'ont pas été dévoilées.

❖ **Publicis :**

Le jeudi 6 mai 2021, l'Etat du Massachusetts a lancé une procédure judiciaire contre Publicis Health accusant la filiale de Publicis d'avoir alimenté la crise des opioïdes par un marketing inéquitable et trompeur pour aider la société Purdue Pharma (entreprise privée) à vendre d'avantage d'OxyContin.

Les poursuites contre Publicis font suite à celles contre les producteurs d'opioïdes (Purdue Pharma, Johnson&Johnson, Mallinckrodt, Teva...) ainsi que celles lancées par 50 Etats contre la société de conseil McKinsey qui avait fourni auprès notamment de Purdue Pharma des conseils en stratégie. Publicis confirme l'existence d'une relation commerciale entre 2010 et 2019 avec Purdue Pharma et les montants versés, les articles de presse évoquent des versements de 50M\$ sur la période. Purdue Pharma était un petit client à l'échelle de Publicis. En 2019, Publicis a réalisé 12,3Mds€ de chiffre d'affaires dont 6,7Mds€ en Amérique du Nord.

Les services rendus étaient de la production de publicité à destination des médecins et de l'achat d'espace médias. L'activité de visiteurs médicaux que détenait Publicis par le passé n'est pas impliquée.

La société Publicis à qui nous avons parlé nous rappelle qu'il s'agissait par ailleurs d'un produit autorisé par la FDA et que les produits étaient délivrés sur prescription des médecins. Publicis indique également que les publicités étaient validées par le client, dans le cadre d'une stratégie qui avait été décidée par le client.

Il semblerait que Publicis soit la seule agence de publicité inquiétée par ce scandale. Il n'existe aucun précédent en la matière. Même lors des procès contre l'industrie du tabac, les agences de publicité n'ont jamais fait l'objet de poursuites.

L'analyse de cette controverse nous a poussés à mettre la société Publicis sous surveillance.

❖ **Philips :**

A l'occasion de la publication des résultats du 1er trimestre 2021, le groupe a communiqué sur le défaut de qualité de la mousse polyuréthane utilisée dans certains respirateurs et appareils d'aide au sommeil de sa ligne de produits Dreamstation. La mousse se dégraderait dans certaines conditions d'utilisation/entretien et des particules se disperseraient dans ces appareils jusqu'aux voies respiratoires des patients. Aucun décès n'est à déplorer mais des troubles respiratoires, des maux de têtes... Le groupe a pris alors une provision de 250mEUR pour améliorer la qualité de ses produits. Le 14 juin 2021, la société a lancé une campagne de rappel volontaire de ces produits et annoncé une provision supplémentaire de 250m€ comptabilisée au 2ème trimestre. Une provision supplémentaire de 225m€ est passée au 4ème trimestre. Ce problème impacte le groupe de trois façons. Tout d'abord, c'est une perte de chiffre d'affaires puisque le groupe ne peut commercialiser le produit avant que le problème ne soit résolu. C'était environ 650M€ soit un peu plus de 3,5% des ventes du groupe. Ensuite, l'opération de rappel des produits a un coût pour la société qui a passé une provision totale de 725M€. Enfin le dernier élément, le plus incertain, est le risque judiciaire. Un certain nombre de patients et de partenaires commerciaux ont entamé des procédures. La société n'est pas en mesure d'estimer ce risque. L'analyse de cette controverse a établi un risque élevé qui nous a conduits à dialoguer avec la société en septembre 2021.

❖ Allianz :

En mars 2020, au cours du krach boursier provoqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les fonds « structured alpha » gérés par la filiale Allianz GI de l'assureur ont essuyé des pertes conséquentes. Il s'agit d'une gamme de fonds structurés utilisant des produits dérivés. Cette gamme de fonds totalisait 13Mds\$ d'actifs au pic sur un total d'actifs sous gestion de 357Mds\$ chez Allianz GI fin 2019 (3,5% des actifs sous gestion). Les pertes subies par les clients atteignent 6Mds\$. Un nombre important de clients ont déposé plainte ce qui a poussé le Department of Justice américain et la SEC à ouvrir une enquête. Notre analyse de la controverse au moment de l'ouverture des enquêtes par les agences fédérales américaines nous a conduits à la mise sous surveillance d'Allianz. A l'occasion de la publication de ses résultats annuels, Allianz a passé une provision de 3,7bn\$ alors qu'un accord a été trouvé avec les clients lésés. Les procédures du DoJ et de la SEC suivent toujours leur cours.

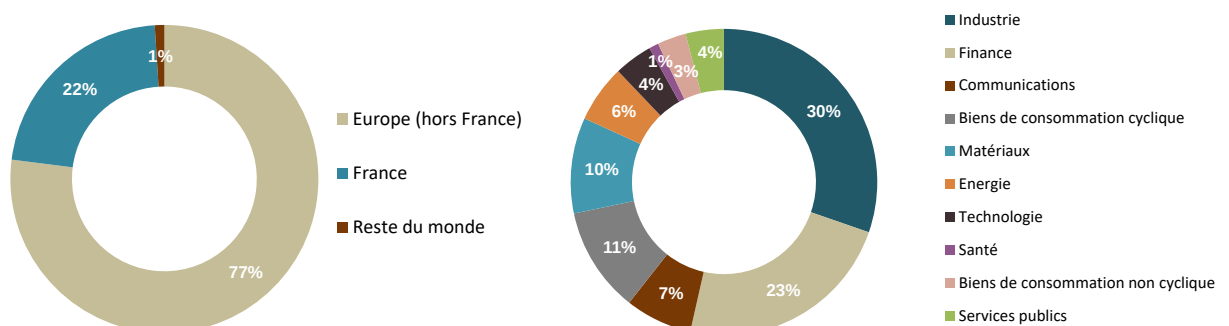
2.2 L'engagement par le vote

2.2.1 Nos votes en 2021

Notre engagement individuel s'exprime également à travers notre processus de vote aux assemblées générales des sociétés. METROPOLE Gestion considère que l'exercice réel du droit de vote représente une part essentielle de la relation entre une société et ses actionnaires. Aussi, METROPOLE Gestion exerce ses droits de vote sur toutes les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille, conformément à sa politique de vote. En tant que signataire des UNPRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies), nous veillons à ce que notre politique de vote soit en concordance avec le respect des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, définis dans notre Code de transparence et avec la politique RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) mise en place par METROPOLE Gestion, disponibles sur notre site internet.

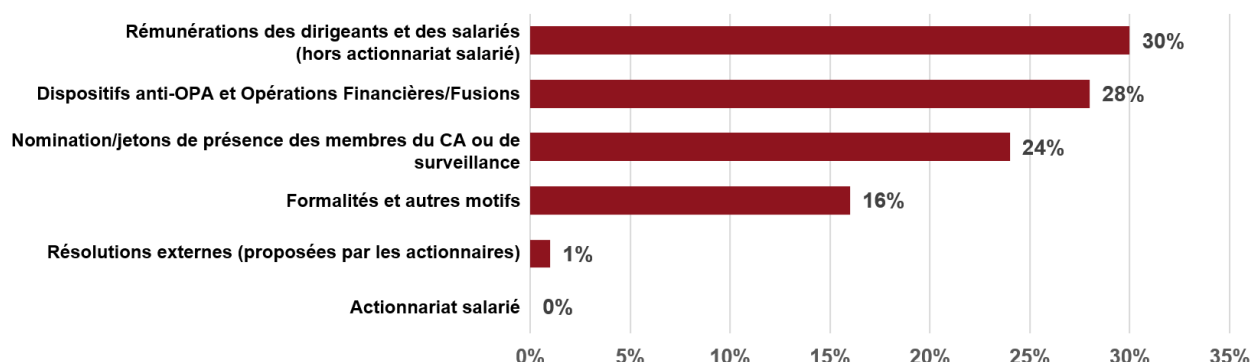
Pour l'année 2021, la société de gestion a exercé ses droits de vote dans **136** assemblées générales sur **138**, soit un taux de participation de **98,7%**.

Les assemblées générales auxquelles nous avons pris part se répartissent de la manière suivante :



Notre engagement auprès des entreprises nous impose de contester les résolutions soumises au vote des actionnaires lorsque celles-ci ne nous paraissent pas conformes aux meilleures pratiques ou ne nous semblent pas privilégier les intérêts de nos clients. En 2021, METROPOLE Gestion a été ainsi amené à émettre, pour le compte des OPCVM et FIA gérés, un vote d'opposition sur 243 résolutions différentes (11% du nombre total de résolutions votées) au cours de 82 assemblées générales, soit 60,3% des assemblées générales auxquelles nous avons pris part.

Ces votes d'opposition se sont répartis sur les sujets suivants :



Les résolutions afférentes à la rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié) ont constitué l'essentiel (30%) de nos votes d'oppositions ce qui représente une hausse par rapport à l'année 2020 (27%). Nous déplorons notamment encore un manque de transparence sur le détail des critères d'attribution des rémunérations variables (Bonus et Système d'Incitation Long Terme) et les montants d'indemnités accordées en cas de résiliation de contrat.

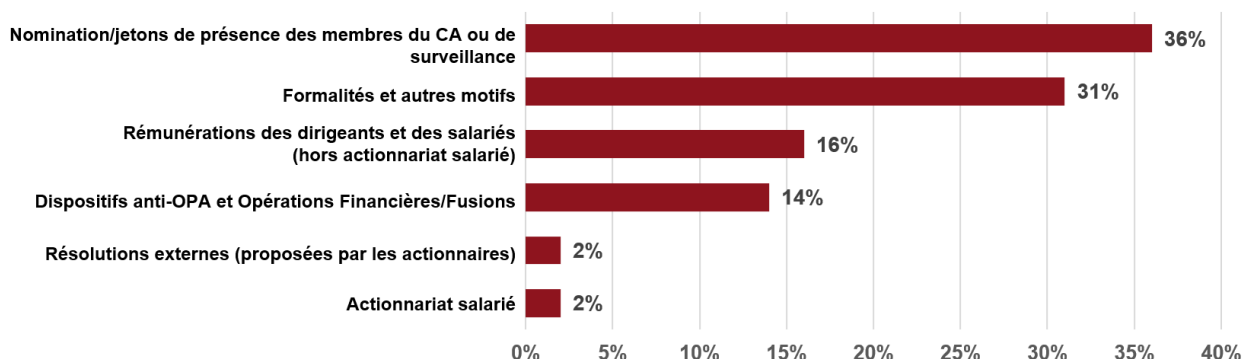
Les résolutions liées à des opérations financières ou de fusions ont constitué le deuxième motif principal d'opposition en 2021 (28%). Cette catégorie de vote d'opposition est en hausse par rapport à l'année 2020 où elle représentait 21%. Beaucoup d'entre elles prévoyaient la possibilité de procéder à des augmentations de capital importantes sans solliciter au préalable le vote des actionnaires. Dans d'autres cas, c'est l'absence de transparence sur le possible recours à certains instruments de financements que nous avons contestée.

Les résolutions afférentes au conseil d'administration ou de surveillance qui avaient constitué l'essentiel de nos votes d'oppositions en 2020 (30%), sont devenues un sujet moins important d'opposition à 24% cette année. La durée des mandats des membres des conseils, les propositions de réélection de membres ayant pourtant enregistré une faible présence aux réunions, la diversité et le niveau d'indépendance de certains d'entre eux, ont été à nouveau les principaux sujets d'opposition.

En termes de piliers ESG, notons que l'essentiel des résolutions soumises aux votes des actionnaires portent encore sur des questions de gouvernance. En 2021, 98,3% des résolutions votées ont porté sur ce pilier. Ce chiffre est quasiment stable par rapport à 2020 (98,8%). Parmi les principaux thèmes soumis au vote, on retrouve ainsi ceux de la composition des conseils d'administration (36% des résolutions votées), les formalités et autres motifs

(31%), la rémunération des dirigeants (16%) et les opérations financières et de fusions-acquisitions (14%).

Répartition par thématique des résolutions votées :



En 2021, conformément à notre politique d'engagement, nous avons soutenu une résolution non agréée par le Conseil d'administration de la société Royal Dutch Shell. Follow This, une organisation activiste encourageant les groupes pétroliers à accélérer leur transition énergétique, a déposé, conjointement à un consortium d'actionnaires, une résolution demandant à Shell de fixer des objectifs en ligne avec l'Accord de Paris sur le climat.

Les enjeux du climat et de la Transition Énergétique et Ecologique étant encore trop peu représentés dans les résolutions portées aux votes des actionnaires, nous abordons également ces sujets à travers notre politique d'engagement sous trois volets :

- L'engagement individuel avec les entreprises (dialogue et exercice des droits de vote sur les résolutions ESG).
- L'engagement thématique (axé depuis 2019 sur le changement climatique).
- L'engagement collectif : depuis l'année 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign » dont l'objectif est d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises ainsi qu'à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi. Au sein de l'initiative Climate Action 100+, nous nous engageons pour la décarbonisation des acteurs de l'industrie cimentière.

Un rapport dédié à l'exercice des droits de vote et au dialogue actionnarial est disponible sur notre site Internet.

2.2.2 Le dialogue en amont des assemblées générales

Notre démarche visant à faire progresser les pratiques au sein des entreprises, nous menons aussi des actions d'engagement en amont des assemblées générales de manière à aborder, voire influencer, le contenu des résolutions proposées à l'ordre du jour. Nous nous assurons de la sorte qu'il est aligné sur les intérêts des actionnaires minoritaires et conforme à nos principes de gouvernance.

Parmi nos échanges marquants cette année, citons notre dialogue avec les deux sociétés Travis Perkins et Unicredit qui ont abouti à des conclusions opposées puisque nous avons soutenu le management dans un cas et nous y sommes opposés dans l'autre.

- ❖ **Travis Perkins** a tenu une assemblée générale extraordinaire afin de valider le spin-off de Wickes Group par Travis Perkins. La troisième résolution portait sur la rémunération des dirigeants présumés de Wickes ce qui a fait l'objet d'un dialogue avec la société. La proposition de rémunération prévoyait le paiement d'un bonus extraordinaire aux nouveaux dirigeants ce qui est critiquable en soi. Pour autant, au terme de cet échange, nous avons conclu que ce paiement visait surtout à compenser les droits acquis en leur qualité de dirigeants de Travis Perkins et abandonnés à l'occasion de leur prise de fonction au sein de Wickes Group. Initialement contre cette résolution, nous avons voté pour cette résolution après le complément d'informations apporté par la société.
- ❖ La banque **Unicredit** a vu l'arrivée d'un nouveau Directeur Général en avril 2021. En amont de son arrivée, le Conseil d'administration a soumis au vote des actionnaires un amendement à la politique de rémunération. Cette proposition rencontrait néanmoins plusieurs écueils. L'amendement visait à garantir au nouveau Directeur Général un bonus fixe pour l'année 2021 représentant 200% du salaire fixe de base, lui-même étant inconnu. Cette pratique nous semble résolument contraire aux bonnes pratiques de gouvernance. Après avoir pris note des arguments de la société pour défendre cette proposition, nous avons décidé de nous opposer à l'attribution de cette rémunération.

3. L'engagement thématique

3.1 Présentation du thème choisi pour 2021

Au titre de l'année 2021, l'équipe de gestion a retenu le thème du « financement de la transition énergétique ».

L'Accord de Paris sur le Climat signé en 2015 a insufflé une dynamique nouvelle dans la lutte contre le réchauffement climatique. De nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour ou ont accéléré leur développement pour traiter les risques physiques et de transition ainsi que les opportunités liées au changement climatique et à la transition énergétique. Si ce n'est pas le seul enjeu, la réduction des émissions de CO2 est aujourd'hui centrale dans cette perspective, avec l'objectif fixé dans ledit accord d'éviter un réchauffement climatique en 2050 de plus de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. La poursuite de cet accord conduit à la mise en place de nouvelles réglementations qui poussent les entreprises dans cette direction. C'est particulièrement le cas de l'Union européenne, qui a annoncé fin 2019 son objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

En qualité d'investisseur responsable, nous contribuons également à la poursuite de cet objectif à travers notre engagement auprès des entreprises. Aussi, nous dialoguons avec elles de leurs stratégies sur cet enjeu afin de faire face aux risques climatiques et de saisir les opportunités liées à la transition énergétique le cas échéant. Nous avons ainsi dédié les 3 dernières campagnes de notre engagement thématique à la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2019, nous avons pris l'initiative de sensibiliser et responsabiliser les sociétés détenues en portefeuilles sur la mise en place d'objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de CO2 (pourcentage de réduction des émissions en relatif ou en absolu sur une échéance donnée), en

accord avec la trajectoire 2 degrés de l'Accord de Paris et sur la nécessité de valider leur projet par le Science Based Target initiative.

En 2020, nous avons incité les entreprises à publier un rapport sur le climat conforme aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) afin d'évaluer leurs performances de façon fiable et homogène et, in fine, de les sensibiliser davantage aux enjeux liés aux risques climatiques.

En 2021, nous avons poursuivi notre engagement en faveur du climat par une campagne auprès des institutions financières qui nous semblent un maillon essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique. Les banques en particulier ont pris conscience plus tardivement de l'impact de leur activité de financement de l'économie sur les émissions de gaz à effet de serre et n'ont pas toutes mis en place de politique efficace dans ce domaine. Nous avons ainsi dialogué avec les banques détenues en portefeuille afin qu'elles identifient et mesurent précisément les risques climatiques auxquelles elles s'exposent et surtout contribuent. D'autre part, nous les engageons à réformer leur gouvernance pour l'adapter aux enjeux climatiques et qu'elle serve de fondation au déploiement de politiques ambitieuses destinées au financement de la transition énergétique.

3.2 Synthèse de nos entretiens

A l'issue de ces entretiens, nous estimons que les risques associés au changement climatique sont d'abord d'ordre macroéconomique pour les banques. Un échec de la transition énergétique au niveau national ou international se traduirait par une moindre croissance du PIB et donc des crédits à l'économie, une hausse des provisions pour le risque, une hausse des besoins en capitaux (fonds propres réglementaires) et par conséquent une hausse du coût du capital.

Compte tenu de la nature même de l'activité bancaire, les risques climatiques dits « physiques » apparaissent assez limités. Il s'agit principalement du risque de dépréciation d'actifs immobiliers situés à proximité de zones inondables ou exposées à des catastrophes naturelles. Les risques identifiés concernent pour l'essentiel des risques dits de « transition » lorsque les groupes bancaires maintiennent une exposition élevée au financement des secteurs à risque du point de vue de la transition énergétique. Certaines activités pourraient à terme avoir des difficultés à se financer ou voir leur rentabilité sous pression en raison de nouvelles réglementations. A titre d'exemple, l'économie italienne est très exposée à l'industrie qui est composée de nombreuses PME. Il existe un risque réel que ces sociétés fassent l'objet de réglementations environnementales croissantes dans les années à venir, et qu'elles aient des difficultés à s'y conformer en raison de leur taille et donc de leurs moyens limités. L'activité de banque de détail à destination des particuliers est également concernée avec une concentration du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers, c'est-à-dire une hausse des défauts de paiements de la part des ménages emprunteurs si il survient un événement climatique physique majeur.

Surtout, nous constatons que les banques endossent une responsabilité considérable au niveau climatique par leur activité de financement de l'économie. A titre d'exemple, Lloyds qui est une banque de détail domestique britannique estime que son portefeuille de prêts a contribué à l'émission de 25,4 millions de tonnes de CO₂ en 2019 soit 5,6% du total des émissions du pays alors que la banque est très peu exposée aux secteurs pétrolier et minier qui représentent moins de 0,3% des encours de prêts.

Maîtriser le risque climatique porté par l'activité bancaire nécessite avant toute chose une évaluation complexe que le secteur n'a pas réussi à finaliser. Les établissements bancaires européens entament tout juste la mesure de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles de prêts en utilisant des méthodologies différentes, ce qui pose des difficultés pour comparer l'avancement de leurs progrès respectifs. BNP Paribas, Société Générale et ING ont engagé des travaux d'alignement de leur portefeuille de crédits avec les objectifs de l'Accord de Paris selon la méthodologie PACTA (Paris Agreement Capital Transition Alignment) qui définit des indicateurs standardisés et fixe des cibles par secteur d'activité. Dans un souci d'efficacité, la méthode PACTA vise en priorité un alignement des 5 secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (extraction d'énergies fossiles, production d'électricité, transport, acier et ciment). Ces cinq secteurs représentent 75% des émissions globales et 30% des encours de prêts de la banque ING qui est relativement plus exposée au secteur des matières premières. La banque Lloyds, dont le travail d'analyse couvre à ce stade 70% de son bilan, applique la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) qui permet de mesurer les émissions de CO₂ en absolu de son activité de financement mais ne permet pas de déterminer la température de son portefeuille de prêts contrairement à la méthode PACTA plus communément admise dans le secteur bancaire. La mesure de la température des actifs du groupe devrait être mise en œuvre dans un deuxième temps en partenariat avec la Banque d'Angleterre dans le cadre du « BoE Climate Biennial Exploratory Scenario ». Cet exercice qui constitue un test de résilience a pour but de déterminer le coût du risque pour le système bancaire associé à 3 scénarios climatiques.

Afin de réduire leur impact climatique et d'apporter une véritable contribution à la lutte contre le changement climatique, les banques doivent nécessairement adapter leur gouvernance et leurs pratiques afin d'intégrer cet enjeu à tous les échelons de leurs opérations. Lors de notre campagne d'engagement 2018, nous avons incité les entreprises dont nous sommes actionnaires à intégrer des critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants. Certaines banques comme Lloyds, ING et Société Générale ont introduit des plans de rémunération qui dépendent de l'atteinte d'objectifs climatiques. Cette pratique n'est néanmoins pas suffisamment répandue au sein du secteur bancaire européen. Au niveau opérationnel, l'adoption de stratégies climatiques se traduit généralement par la mise en place de politiques d'exclusions qui interdit le financement des activités les plus nocives comme l'extraction du charbon ou l'octroi d'un prêt pour l'achat d'un véhicule d'occasion trop vieux et donc trop polluant par un client particulier. Dans une démarche plus constructive, certains établissements déploient des équipes spécialisées qui accompagnent les entreprises clientes dans leur transition énergétique. Il s'agit également de peser sur les décisions d'investissement de leurs clients en intégrant une tarification qui prend en compte les aspects climatiques comme, par exemple, l'octroi d'un prêt à taux réduit pour l'achat d'un véhicule électrique ou, au contraire, l'application d'un barème pénalisant si le financement comporte un risque climatique. En définitive, l'objectif communément partagé par le secteur bancaire est de réduire le financement des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre selon une trajectoire conforme à l'Accord de Paris sur le climat.

Réduire le financement des industries les plus nocives pour le climat, ce qui constitue une contrainte pour le secteur bancaire, n'est pas le seul levier d'une politique climatique efficace. La transition énergétique constitue également une véritable opportunité de développement pour le système bancaire tant les besoins de financement pour bâtir une économie décarbonée sont considérables. A ce stade, les banques avec lesquelles nous avons dialogué n'ont pas quantifié ce potentiel mais, en première estime, les investissements nécessaires à la transition énergétique, qu'il s'agisse de la construction d'infrastructures pour la production d'énergie renouvelable, le remplacement de la flotte de véhicules à moteur thermique ou la rénovation des bâtiments, sont

considérables et dépasseraient de loin le financement des activités liées aux énergies fossiles qui sont amenées à disparaître.

4. L'engagement collectif

En tant que signataire du CDP, METROPOLE Gestion s'associe à la « Non-Disclosure Campaign » depuis 2019. Cette campagne d'engagement collectif cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP avec pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. En la matière, les questionnaires soumis par le CDP suivent les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Ces contributions d'informations au CDP sont essentielles pour mesurer de manière exhaustive et homogène l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique ainsi que pour appréhender l'efficacité des mesures prises par les entreprises pour les atténuer.

Lors de la campagne 2020, nous avons ciblé 10 entreprises en tant que Lead Investor sur les thèmes couverts par le CDP que sont le Changement climatique, la Forêt et l'Eau. La part des sociétés ayant donné une suite favorable à cette campagne était de 20%. Nous aspirons naturellement à convaincre davantage les émetteurs du bien-fondé de nos demandes, bien que ce taux de réponse favorable ait déjà été satisfaisant.

Nous nous réjouissons donc d'avoir obtenu un taux de réponse favorable de 31% auprès des 13 sociétés que nous avons ciblées en 2021 :

Sociétés	Secteurs
BP	Energie
Total	Energie
Accor	Biens de consommation cyclique
Bouygues	Construction et matériaux
ANDRITZ	Industrie
Meggitt	Industrie
LISI	Industrie
Construcciones & Auxiliar de Ferrocarriles	Industrie
Buzzi Unicem	Construction et matériaux
Covestro	Chimie
SSAB	Matières premières
Wienerberger	Construction et matériaux
Saint-Gobain	Construction et matériaux

Ce résultat dépasse le taux de réponse moyen de l'ensemble de la campagne qui s'élève à 25%.

Ce taux atteint même 38% si l'on regarde le taux de réponse favorable sur le thème du changement climatique. Nous notons également que ces réponses ont été obtenues auprès d'industries fortement émettrices comme le pétrole avec BP ou la chimie avec Covestro. Le fait que l'hôtelier Accor et l'équipementier aéronautique Meggitt aient également donné une suite favorable à notre engagement illustre le fait que l'ensemble des secteurs sont aujourd'hui concernés par ces enjeux.

Nous déplorons seulement l'absence de réponse favorable sur le thème de la déforestation, ce qui s'explique certainement par l'attention prédominante prêtée aux enjeux de changement climatique.

Dans le cadre du CDP, nous nous sommes par ailleurs associés à la campagne CDP Science Based Targets initiative (SBTi) fondée sur le même principe de l'association d'investisseurs afin de réclamer aux entreprises ciblées qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés scientifiquement. Cette nouvelle campagne nous permet d'inciter davantage et d'une autre manière les entreprises à décarboner leurs activités et à s'aligner sur la trajectoire 2° de l'Accord de Paris sur le climat. Ce sont ainsi 194 sociétés européennes qui ont été ciblées, parmi lesquelles 37% ont pris l'engagement de se fixer des objectifs ou ont des objectifs en cours de validation.

Enfin, nous avons poursuivi notre engagement au sein du Climate Action 100+ au cours de l'année 2021 afin de dialoguer collectivement avec la société HeidelbergCement. Le secteur cimentier est très exposé à la problématique des émissions de CO2 du fait de son processus de production très émetteur. Figurant parmi les leaders mondiaux de cette industrie, HeidelbergCement a un rôle fondamental à jouer dans la décarbonation de cette industrie, tant par la réduction de ses propres émissions que par sa capacité à établir de nouveaux standards au sein du secteur. Déjà engagé individuellement auprès du groupe, notre engagement au sein d'une institution aussi reconnue que le Climate Action 100+ nous permet d'activer de nouveaux leviers afin d'inciter la société à améliorer ses pratiques. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que ce dialogue se soit déjà révélé fructueux sur les points suivants :

- Mise en place de critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants avec un mécanisme de bonus/malus sur la rémunération variable liée aux performances financières. Avec cette approche innovante, les performances financières et extra-financières de HeidelbergCement ne peuvent plus être dissociées.
- Nomination d'un administrateur en charge des problématiques ESG.
- Adhésion au SBTi.
- Amélioration du reporting de la société en conformité avec les directives de la TCFD sur l'évaluation des risques et opportunités : acquisition d'un outil d'évaluation des risques pour chacun des sites du groupe.
- Publication d'un rapport de lobbying du groupe qui l'oblige à se positionner sur les politiques environnementales des regroupements d'entreprise dont il fait partie.

Ces éléments ne sont bien entendu que des étapes mais elles posent les fondations de l'objectif que s'est fixé le groupe d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 au plus tard. Nous poursuivrons ce dialogue collectif afin que le groupe accentue ses efforts dans les années à venir.

5. Conclusion

Au lendemain d'une année 2020 historique marquée par l'éclatement de la crise sanitaire qui a paralysé l'ensemble de la planète, 2021 a été l'année d'un rebond spectaculaire et l'amorce d'un nouveau cycle qui confère aux enjeux ESG une place centrale, au premier rang desquels la transition énergétique qui est aujourd'hui associée à tous les développements stratégiques des entreprises. Ces dernières sont exhortées de toutes parts à mettre en place des modèles de développement compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat. En effet, elles sont incitées à s'engager dans cette voie par les pouvoirs publics qui accélèrent leurs investissements dans ce domaine ; par les réglementations, qui se veulent de plus en plus discriminantes sur ces critères ; par les clients finaux qui valorisent toujours plus les sociétés vertueuses ; et bien entendu par les

investisseurs qui ont un rôle essentiel à jouer pour financer et accompagner le développement durable des entreprises.

De leur côté, toutes les entreprises se disent aujourd'hui concernées par ces enjeux et certaines sont déjà bien positionnées dans cette révolution. Il reste cependant à définir les trajectoires et leurs modalités pour la plupart des industries en raison des incertitudes réglementaires, de l'hétérogénéité des mesures retenues, des coûts parfois élevés de mise en œuvre, des enjeux de compétitivité à court terme etc. Dans cette perspective, notre engagement auprès des émetteurs vise à évaluer avec eux les risques auxquels ils sont exposés et à identifier les opportunités qu'ils peuvent saisir afin de poursuivre les efforts déjà engagés dans cette transformation. Ce dialogue continu est aujourd'hui essentiel car il ressort de manière évidente que les entreprises qui auront adopté le bon positionnement bénéficieront à l'avenir d'avantages concurrentiels qui en feront les vainqueurs de cette transition. De ce point de vue, notons que l'avance prise par les sociétés européennes en la matière leur offre des perspectives très favorable à moyen terme.

Si la dimension environnementale est aujourd'hui au premier plan en raison du caractère d'urgence qu'elle revêt, la crise actuelle révèle aussi l'importance des autres piliers de l'ESG qui ne sauraient être négligés car d'autres transformations sont aujourd'hui à l'œuvre. La rupture technologique qui affecte tous les pans de l'économie, les évolutions sociétales, l'instabilité des équilibres géopolitiques et économiques mondiaux engendrent également des problématiques en matière sociale, de gouvernance ou de rapports entre les parties prenantes. Notre rôle d'investisseur Value Responsible consiste à nous engager auprès des sociétés sur l'ensemble de ces enjeux afin d'analyser au mieux les risques et opportunités qui s'offrent à elles et prendre des décisions d'investissement responsables.

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par METROPOLE Gestion.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information et n'a donc pas de valeur contractuelle. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. METROPOLE Gestion se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

METROPOLE Gestion ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Les données chiffrées, commentaires et opinions exprimées sur ce document sont le résultat d'analyses de METROPOLE Gestion à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par METROPOLE Gestion. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par METROPOLE Gestion.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie du contenu de ce document est strictement interdite sans l'autorisation de METROPOLE Gestion.

METROPOLE Gestion 12, Boulevard de la Madeleine 75009 Paris – Société anonyme au capital de 1 200 000 euros.

Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 02 026 – inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 442 661 195 - Tel : 01 58 71 17 00